



D E L I B E R A T I O N SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2015

Nombre de Conseillers : 37

En exercice : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :

20/01/2015

Présents

Votants

: 30

Pouvoirs

: 7 : 37

Le 26 Janvier 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Michel DUROUSSIN (Pouvoir Brigitte COULON), Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Sylvie MICHEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Danielle SIMON, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

<u>Absents excusés</u>: Christian BAISE (Pouvoir Etienne SERRAT), Michel BRISON (Pouvoir Claude TRASSARD), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN), Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean-José BETTIOL) Yves DUMOULIN (Pouvoir Richard SIMMINI), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Raymond MOUSSY (Marie Christine THEVENET), Chantal NOEL (Pouvoir Anny SANLAVILLE).

Secrétaire de séance : Pierre PERNET

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Politique des contrats aidés

Mr Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, rappelle que depuis 1995, la Communauté de communes Saône Vallée a soutenu le dispositif des contrats aidés mis en place par l'Etat en complétant comme le permet la loi, les aides de l'Etat sur ces contrats. Plusieurs délibérations successives de la CCSV ont instauré puis modifié cet accompagnement en fonction des évolutions apportées par l'Etat et dont l'objectif est l'insertion professionnelle des publics.

La dernière délibération de la CCSV, 2011C32 du 25 mai 2011 fixait les règles suivantes pour l'intervention communautaire sur les CUI et les CAE :

- temps de travail minimum de 26h hebdomadaires,
- durée minimale du contrat de travail ou de son renouvellement : 6 mois avec engagement à le renouveler,
- taux de prise en charge par la Communauté de communes : 10 % du coût à la charge de l'employeur pour les contrats subventionnés à 80 % maximum.

Ces dernières années, le budget annuel voté par la CCSV n'a pas permis de répondre à toutes les demandes des différents employeurs de ces contrats : communes, associations et établissements publics.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Bureau propose d'apurer la situation et pour cela :

- D'honorer prioritairement les demandes 2014 des communes (10 127 €), et partiellement celles des associations et établissements publics à hauteur des crédits votés en 2013, respectivement 20 000 € et 3 500 €, soit au total 33 627 € à inscrire au budget 2015 ;
- De ne pas reconduire en 2015 et au delà, le dispositif d'accompagnement de la CCDSV aux contrats aidés par l'Etat et donc de rapporter les délibérations de la CCSV instituant ce dispositif;

D'informer rapidement les employeurs actuellement bénéficiaires de cet accompagnement financier, de la fin de ce dispositif au 1er janvier 2015 et de l'apurement de la situation selon les modalités ci-dessus.

Le tableau ci-dessous résume la proposition :

	Budget voté	Demandes de versement	Dépenses réalisées (CA)
2013	33 100 €	33 421,25 €	33 421,25 €
2014	15 000 €	45 035,42 €	0€
Proposition 2015	33 627 €	,	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 2 abstentions (P. PERNET, MJ BEGUET) et 4 voix contre (D. VIAL, N. CHEYNET, M. RAYMOND, I. ACHARD) :

- ✓ APPROUVE la proposition d'apurer la situation concernant la politique communautaire d'accompagnement des contrats aidés en honorant les demandes faites par les communes en 2014 à hauteur de 10 127 €, et celles faites par les associations à hauteur de 20 000 € et celles faites par les établissements publics à hauteur de 3 500 €, soit au total 33 627 €;
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015 compte 657341 (communes), 6574 (associations), 65737 (établissements publics);
- DECIDE de mettre fin au dispositif d'accompagnement de la CCDSV aux contrats aidés par l'Etat à partir du 1^{er} janvier 2015 et donc de rapporter les délibérations du 6 février 1995, du 05 décembre 2005 (2005-61), et du 25 mai 2011 (2011C32) de la CCSV instituant ce dispositif.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150126-2015C09-DE

Affichage le :

2 9 JAN, 2015

A Trévoux, le 26 janvier 2015,

Le Président. **Bernard GRISON**